

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 82/430 du 24/5/1982
/MTPS.DGTFP/DFP/22025/8

Portant intégration et nomination de
Monsieur CELA Gaston, dans les cadres
de la catégorie 1, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).
-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le tableau
hiérarchique abrogeant et remplaçant les dispositifs des articles
20, 21 et 22 du décret n° 64/65 du 22/5/64 ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 382/LEN-DGAS du 14/12/1981 du Directeur
Général de l'Administration Scolaire, transmettant le dossier de
l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/1967 susvisé, Monsieur SELA Gaston, né le 3/3/1953 à Bacongo, titulaire de la Licence en sociologie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du ~~Ministre~~ de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

BRAZZAVILLE, le 24 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale :

Antoine NDINGA OBI

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance sociale ;

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances ;

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	2
DFP/BST	1
D.B	2
D.C.F.	2
MEH	2
DOSSIERS	3
INTERPRET	1
SGCH/EC	2